



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-00014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 septembre 2018**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-00014**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 354, chemin de Dublin sur le lot 4 367 845 dans la zone H-23, vise à autoriser une opération cadastrale créant un lot dérogatoire. L'article 5.2.1 et le tableau 2 du *Règlement de lotissement (350)* indiquent que la largeur avant minimale d'un terrain non desservi à l'intérieur du périmètre urbain doit être de 45 mètres minimum. L'élément dérogatoire est donc la largeur avant de 31,84 mètres du terrain situé au 354 chemin de Dublin. Cette opération cadastrale vise un échange d'une portion de terrain avec le propriétaire du lot 4 369 166 pour que celui-ci soit adjacent au chemin de Dublin.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16^e JOUR D'AOÛT 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA